

grand soin sur eux et qu'ils doivent rendre compte à Dieu de leurs ames, et il ajoute : *afin qu'ils puissent commander avec joie et non en gémissant* (1). Le supérieur commande toujours avec peine, quand on contrôle toutes ses intentions, qu'on obéit avec lâcheté; qu'on apporte une foule d'excuses pour ne pas faire ce qui est commandé, qu'on est attaché à sa volonté, à son jugement, que l'on ne fait pas grands cas des règles et qu'on ne s'adonne pas sérieusement à avancer dans la vertu. Voilà ce qui fait gémir les supérieurs, qui fait de leur charge un joug de plomb sous lequel ils succombent, et qui serait bientôt au dessus de leurs forces sans une grâce particulière.

Un fardeau est d'autant plus léger, dit saint Prosper, parlant à ses Religieux, qu'un plus grand nombre de personnes s'aident à le porter : partagez avec moi, mes enfans, venez m'aider à porter la charge de supérieur, ce qui vous sera très facile, si, vous souvenant des commandemens de Dieu et du soin que vous devez avoir de votre salut, vous nourrissez entre vous une vraie charité fraternelle, source féconde de toutes les autres vertus. Ce que je désire donc avant tout, c'est que vous et moi portions ensemble une charge, alors elle deviendra plus légère. Il n'y a rien de plus rude pour un supérieur, de plus pénible, que de gouverner des esprits difficiles. Le fardeau du gouvernement est léger ou pesant, doux ou amer, selon les vertus ou les défauts des sujets (2).

(1) Ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes. *Hebr.* 13. 17.

(2) Quia scio quantum fiat levior sarcina, quam plurium colla sustentant, mecum hoc, filii, onus dividite et sanctum pondus partimini; quod erit facile, si vestrae salutis, si mandatorum Dei memores, mutuam charitatem amplectamini, de qua velut de uberrimo fonte mirificè virtutes emanabunt; quod imprimis igitur opto, est mecum vos onus dividere, faciliora enim sic mihi et leviora fiunt omnia. Nihil enim tam durum ac tam laboriosum regenti est, quam in perversa hominum incidere ingenia: subditorum virtutes ac vitia aut suavem, aut duram faciunt regentis administrationem. *In ejus vit. apud Sur. 25. Junii n. 3.*

Saint Ignace disait que le Religieux devait être, sous la main de son supérieur, comme un bâton dont il peut disposer selon qu'il lui plaît. Le Religieux, obéissant est un bâton sur lequel le supérieur s'appuie, le Religieux désobéissant est un roseau qui perce la main.

Enfin pour tarir la source de tous les murmures contre les supérieurs, le Religieux doit considérer qu'il agit contre ses intérêts, qu'il s'expose à de grands maux et attire sur lui, les châtimens terribles de Dieu qui dit aux supérieurs par Zacharie : *Ce qui vous touche, me touche à la prunelle de l'œil* (1). Le texte hébreu, le texte grec, la paraphrase chaldaïque portent : touche à la prunelle de son œil, c'est-à-dire, se nuit extrêmement à lui-même comme l'explique Vatable.

### § XIII.

#### Conclusion.

Nous devons conclure de tout ce que nous avons dit, qu'il faut avoir la plus haute estime pour la vertu d'obéissance, l'aimer avec ardeur et nous efforcer d'arriver à la perfection, puisque le vœu de l'obéissance est le point fondamental des ordres Religieux. La vocation religieuse consiste essentiellement dans les trois vœux; celui d'obéissance étant le principal et le plus excellent, il est clair que tout porte sur ce vœu et sur sa pratique. C'est le piveau sur lequel tout est appuyé, le fondement sur lequel tout est assis, c'est la clef de la voûte qui lie toutes les pierres, la racine de l'arbre qui le fait croître et porter des fruits, l'ame d'un corps vivant qui l'anime et le fait mouvoir; enfin c'est tout. Otez l'obéissance d'un ordre religieux, ce n'est plus un ordre, mais un désordre. Il ne peut pas

(1) Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei. *Zach.* 2. 8.

y avoir, dit saint Chrysostôme, expliquant la parole de saint Paul qui nous commande d'obéir, de musique sans directeur d'orchestre, d'armée sans chef, de navire sans pilote, de troupeau sans pasteur; un troupeau qui n'obéit pas à son pasteur, un navire à son pilote, une armée à son chef, une musique qui n'observe pas de mesure, sont une image de confusion et de ruine. Il en est de même dans tous les ordres Religieux, disons plus dans tout l'univers, où tout se conserve par l'obéissance; car il faut, dit Aristote, que les choses inférieures soient sujettes aux supérieures, autrement tout se dément, se détruit et se perd. Les liaisons mutuelles des parties, la subordination des moindres aux plus grandes, peuvent seules maintenir l'ordre. C'est ainsi qu'il en doit être dans les maisons religieuses, et que l'on donne le nom d'ordre aux différens instituts.

La vertu la plus essentielle est la vertu d'obéissance. Severe Sulpice dit, en parlant des Religieux qu'il vit en Egypte, qu'ils regardaient comme loi fondamentale de vivre sous la conduite d'un abbé, de suivre en tout ses ordres, de ne rien faire de leur propre mouvement: leur principale et première vertu, est l'obéissance (1), on ne pouvait être reçu dans ces monastères qu'à la condition expresse de s'attacher de toutes ses forces à cette vertu et d'exécuter tous les ordres de l'abbé quelque difficiles qu'ils fussent. Le postulant devait être tellement éprouvé qu'on le reconnût incapable de désobéir en quoi que ce fût. Les anciens pères, dit saint Jean Climaque, nous apprennent que le principal article de notre contrat avec Dieu est l'obéissance; c'est la vertu, dit saint Diadoque, qui dispose le mieux l'esprit à la vie religieuse et l'y établit

(1) Sub Abbatis imperio vivere, nihil arbitrio suo, agere, per omnia ad nutum illius potestatemque pendere præcipua et prima ibi virtus, obedientia est. *Dial. 1. cap. 4. et cap. 11.*

plus solidement. Sainte Synclétique disait: nous qui vivons dans les monastères, nous préférons l'obéissance à tous les autres exercices de la religion. Et comme nous l'avons déjà rapporté, le premier article de la règle que l'Ange donna à S. Posthume pour ses Religieux, fut d'obéir à leurs supérieurs.

Tous les vrais Religieux ont toujours eu un soin particulier de la pratiquer avec la plus grande humilité. Cassien dit des Moines de Tabenne qui suivaient les règles de saint Pacôme: plus de cinq mille vivaient sous le gouvernement d'un seul abbé, et ce grand nombre de Religieux obéissaient depuis leur première institution avec une si grande soumission, une obéissance si parfaite, que l'on aurait pu dire qu'il n'y avait qu'un seul homme (1). Il ajoute ailleurs: ils font si grand cas de la vertu d'obéissance, qu'ils la préfèrent, non-seulement au travail des mains, à la lecture, au silence, à la retraite dans la cellule, mais encore à toutes les autres vertus; ils l'ont en si haute estime qu'ils croient qu'il faut tout mettre au dessous d'elle, et que tout doit lui céder, ils sont disposés à tout souffrir, pourvu qu'ils ne paraissent pas même l'avoir blessée (2).

Nous avons déjà vu jusqu'où allait l'obéissance des anciens Religieux du monastère d'Alexandrie. Remplis d'une longue expérience des choses, d'une haute capacité, couverts de cheveux blancs, occupant les charges les plus considérables de la maison, ils obéissaient avec

(1) Plusquam quinque millia fratrum sub uno abbate reguntur, tantaque fit obedientia hic tam prolixus monachorum numerus omni ævo seniori suo subditus, quanta non potest apud nos unus uni vel obedire, pro modico tempore. *Lib. 4. cap. 1.*

(2) Virtutem obedientia non solum operi manuum, seu lectioni, vel silentio et quieti cellæ, verum etiam cunctis virtutibus ita præferunt, ut huic judicent omnia postponenda, et universa dispendia subire contenti sint, dummodo hoc bonum in nullo violasse videantur. *Ibid. cap. 12.*

autant de simplicité que des enfans, et volaient au moindre signe de leur supérieur. Nous devons imiter l'obéissance des saints, dit saint Basile (1) à ses Religieux; et, pour les y exciter, il cite ce passage de saint Paul aux Romains: que *tout homme soit soumis aux puissances supérieures* (2). Il s'agissait de puissances séculières; Dieu les avait établies pour conserver l'ordre dans les choses extérieures et temporelles; ainsi *celui qui résiste aux puissances*, dit l'Apôtre, *résiste à l'ordre de Dieu; ceux qui résistent attirent sur eux la condamnation* (3).

Dieu, poursuit saint Basile, commande en termes exprès aux chrétiens et aux justes, d'obéir aux puissances temporelles et aux princes, lors même qu'ils sont méchans, qu'ils mènent une vie déréglée: que ne doit-il pas exiger du Religieux envers son supérieur, et comment pourrait-on excuser celui qui résiste? N'est-ce pas aller directement contre l'ordre et la volonté de Dieu; d'autant plus que le même Apôtre ajoute autre part: qu'il faut obéir en tout aux supérieurs spirituels, parce que Dieu les a placés pour veiller sur le salut des inférieurs et lui rendre compte de leurs ames. Il ne faut pas qu'ils remplissent ces devoirs pénibles avec tristesse, ce qui ne serait pas avantageux à l'inférieur, mais avec joie (4).

Nous avons déjà dit, mais il faut encore le redire afin de l'inculquer plus profondément, tout ce que le Religieux désobéissant fait de bien perd son mérite. Il faut absolument, dans les communautés religieuses, dit saint Bonaventure, après plusieurs pères, agir par obéissance;

(1) Constit. monast. cap. 22.

(2) Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit. *Rom. 13. v. 1.*

(3) Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit: qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. *Vers. 2.*

(4) Hoc enim non expedit vobis.

autrement les choses bonnes ne sont plus bonnes (1). Saint Bernard, expliquant les paroles de l'épouse, *l'époux se nourrit parmi les lis*, dit: « J'ai bien peur qu'il ne s'en trouve quelques-uns parmi nous dont l'époux ne veuille pas recevoir le présent, parce qu'il ne sent pas l'odeur du lis, car si ma volonté se rencontre dans mon jeûne, l'époux ne veut point d'un tel jeûne; il ne lui est point agréable, il n'a pas l'odeur du lis, de l'obéissance, mais l'odeur infecte de la propre volonté (2). » Ce que je dis du jeûne, je le dis de même du silence, des veilles, de l'oraison, et généralement de toutes les bonnes actions qui se pratiquent en religion. « Quand tout se fait par le mouvement de la volonté propre, et non par celui de l'obéissance, toutes ces observances, quoique bonnes en elles-mêmes, ne méritent pas d'être mises au nombre des vertus. Celui qui agit ainsi entendra Dieu lui dire par ses Prophètes: *Penses-tu que je sois satisfait d'un tel sacrifice; on trouve dans tes bonnes œuvres ta propre volonté, et non la mienne. Oh! que ta propre volonté est un grand mal, puisqu'elle rend tes bonnes œuvres inutiles* (3). » Le même père reprend autre part, avec véhémence, ceux de ses Religieux qui, emportés par une ferveur indiscrette, ne se contentaient pas des jeûnes, des veilles, des austérités et des oraisons de la communauté, mais qui

(1) Habenda est planè in agendis obedientiæ sanctæ auctoritas, sine qua nec etiam ipsa bona sunt bona. *Part. Spec. Disc. cap. 4.*

(2) Etenim si in die jejunii mei invenitur voluntas mea, non tale jejunium elegit sponsus, nec sapit illi jejunium meum, quod non lilium obedientiæ, sed vitium propriæ voluntatis sapit. *Serm. 71. in Cant.*

(3) Ubi invenitur voluntas sua in ea et non obedientia magistri sui, minime prorsus observantia, etsi bonas in se, tamen inter lilia, id est, inter virtutes censuerim deputandas, sed audiet à Propheta qui ejusmodi est, Numquid tale est obsequium, quod elegi? dicit Dominus, et addit, in die bonorum tuorum inveniuntur voluntates tuæ grande malum propria voluntas, quæ fit ut bona tua, tibi bona non sint. *Ibid.*

voulaient encore faire des choses particulières : « Après  
 « m'avoir donné le soin de votre conduite , leur dit-il ,  
 « pourquoi voulez-vous maintenant vous conduire vous-  
 « mêmes ? vous m'ôtez le pouvoir pour prendre votre  
 « propre volonté pour guide , qui vous a si souvent fait  
 « offenser Dieu , suivant le témoignage même de votre  
 « conscience. C'est cette malheureuse volonté qui vous  
 « empêche d'écouter la raison pour le gouvernement de  
 « votre corps et de votre esprit , de vos pratiques de  
 « piété , de déférer aux conseils et aux exemples  
 « des anciens , et de m'obéir. Ignorez-vous donc que  
 « *l'obéissance est meilleure que les sacrifices ?* N'avez-  
 « vous pas vu dans notre règle que tout ce qui se fait  
 « sans le commandement ou la permission du supérieur ,  
 « doit être plutôt regardé comme une action de vanité  
 « que comme un acte qui mérite récompense (1).

Il revient encore ailleurs sur le même sujet , et fait  
 consister le cinquième degré de l'orgueil dans ces dévo-  
 tions particulières , qu'il appelle singularités. « Il ne suffit  
 « pas à ces personnes de faire ce que la règle commande  
 « et de suivre les exemples des anciens , elles veulent faire  
 « davantage. Au fond , ce n'est pas pour devenir meil-  
 « leures , mais seulement pour le paraître ; pour mieux  
 « vivre , mais pour en acquérir la réputation , et pouvoir  
 « dire avec le pharisien : *Je ne suis pas comme les autres* (2).

(1) Qui vestri curam semel nobis credidistis , quid rursum de vobis  
 vos intromittitis ? nam illam , qua toties Deum , conscientis vestris testi-  
 bus , offendistis , propriam voluntatem vestram , ecce nunc iterum magis-  
 tram habetis , non me ; illa vos naturæ docet non parcere , rationi non  
 acquiescere , non optemperare seniorum consilio vel exemplo , non obe-  
 dire nobis , an ignoratis quia melior est obedientia , quam vicium ? Non  
 legistis in regula vestra , quia quicquid sine voluntate vel consensu patris  
 spiritualis fit , vanæ gloriæ deputabitur , non mercedi ? *Serm. 19. in Cant.*

(2) Non sufficit ei , quod communis monasterii regula , vel majorum  
 cohortentur exempla , non tamen melior esse studet sed videri ; non me-  
 lius vivere sed videri vivere gestit , dicere possit , non sum sicut cæteri  
 hominum. *Tract. de Grad. Humil.*

« Un Religieux aimera mieux un jeûne fait quand les au-  
 « tres ne jeûnent pas , que de jeûner avec eux sept jours ;  
 « une petite oraison qu'il fera en son particulier et de  
 « son mouvement , que de psalmodier avec le chœur  
 « une nuit toute entière. Enfin , il est courageux et dili-  
 « gent pour les choses particulières , et paresseux pour  
 « celles qui sont communes ; il veille dans son lit ,  
 « où il devrait dormir , et il dort au chœur , où il devrait  
 « veiller ; il est assoupi toute la nuit , quand il doit veiller  
 « avec les autres ; et après l'office , lorsqu'on va se repo-  
 « ser , il se retire dans un petit coin de l'église ; il mou-  
 « che , il toussé , pousse des soupirs , afin qu'on puisse  
 « l'entendre et qu'on sache bien qu'il est là à prier (1).»

L'obéissance rend bonnes et méritoires toutes les ac-  
 tions qui , de leur nature , seraient indifférentes ; la désobéissance , au contraire , ouvre la porte à tous les maux ,  
 et dispose l'esprit à toutes sortes de péchés. Nous savons  
 que c'est la désobéissance de nos premiers parens qui a  
 rempli le monde de misères , que c'est la source d'où dé-  
 coulent tous les malheurs qui nous affligent et nous acca-  
 blent. Il est certain que le Religieux désobéissant est privé  
 des grâces et des secours de Dieu , parce qu'il ne tient  
 plus au canal par lequel Dieu a résolu de les lui envoyer ,  
 je veux dire du supérieur auquel il n'est plus soumis ; il  
 ne peut donc faire que beaucoup de fautes dans toutes  
 les occasions ; il est sans cesse exposé aux tentations du  
 démon qui , le trouvant faible , le fera aisément tomber.  
 D'après toutes les raisons que nous venons de donner , le  
 Religieux doit prendre courage pour pratiquer cette vertu.  
 Les créatures dépourvues de raison obéissent toutes par-

(1) Ad omnia denique sua strenuus , ad communia piger : vigilat in  
 lecto , dormit in choro , cumque aliis psallentibus ad vigiliis tota nocte  
 dormitet , post vigiliis , aliis quiescentibus , solus in oratione remanet ,  
 excreat et tussit , gemitibus et suspiriis aures foris sedentium de angulo  
 implet. *Ibid.*